



Vaas, le 28 janvier 2022

Ouverture de la ligne de covoiturage régulier La Flèche - Le Mans via Cérans-Foulletourte : Le Pays Vallée du Loir fait appel aux conducteurs

Suite à l'enquête menée en 2021 auprès des habitants, c'est l'itinéraire entre La Flèche et Le Mans qui a été choisi pour expérimenter une ligne de covoiturage. Depuis le 15 novembre, le Pays Vallée du Loir fait appel aux conducteurs, afin d'assurer une offre suffisante pour répondre à la demande des futurs passagers. Les conducteurs volontaires toucheront des indemnités. Avec plus de 80 inscrits sur www.illicov.fr, le service pourrait ouvrir rapidement aux passagers mais pour ce faire, la mobilisation des conducteurs est essentielle.

“Covoiturer comme on prend le bus”, c'est la promesse du nouveau service public porté par le Pays Vallée du Loir. Avec des arrêts fixes et des horaires planifiables en 1 clic, la ligne de covoiturage illicov est une solution pour tous ceux qui ont besoin de se déplacer au quotidien sans se préoccuper de l'organisation.

Les conducteurs, un facteur déterminant pour l'ouverture

Réduire son empreinte carbone, faire des économies ou partager un moment de convivialité, les bienfaits du covoiturage sont nombreux.

Pour développer ce mode de déplacement solidaire, l'engagement collectif est essentiel : plus les conducteurs seront nombreux, plus la ligne ouvrira rapidement aux passagers.

C'est pourquoi Le Pays Vallée du Loir invite tous les automobilistes qui effectuent régulièrement l'itinéraire La Flèche Gare routière <> Le Mans Gare Sud à s'inscrire sur le site www.illicov.fr/ligne/la-fleche-cerans-le-mans/. En effectuant régulièrement leurs trajets avec l'application, ils matérialiseront leur volonté de covoiturer et la ligne pourra alors ouvrir aux passagers.

Les conducteurs sont indemnisés même s'ils n'ont pas de passagers. Les sommes cumulées peuvent grimper jusqu'à 200€/mois ; un montant non négligeable en cette période de flambée des prix du carburant.

Comment fonctionnera la ligne une fois ouverte ?

Le principe est simple : le matin, les conducteurs récupèrent les passagers à la gare routière de la Flèche, puis à l'aire de covoiturage de Cérans-Foulletourte pour les déposer au parking aérien de la gare Sud du Mans. Les transports en commun permettent aux passagers de regagner leur destination finale. Le soir, le fonctionnement est identique, mais dans l'autre sens.



Pour bénéficier des avantages d'illicov, il suffit de déclarer ses trajets via une application web disponible après inscription sur le site www.illicov.fr/ligne/la-fleche-cerans-le-mans/.

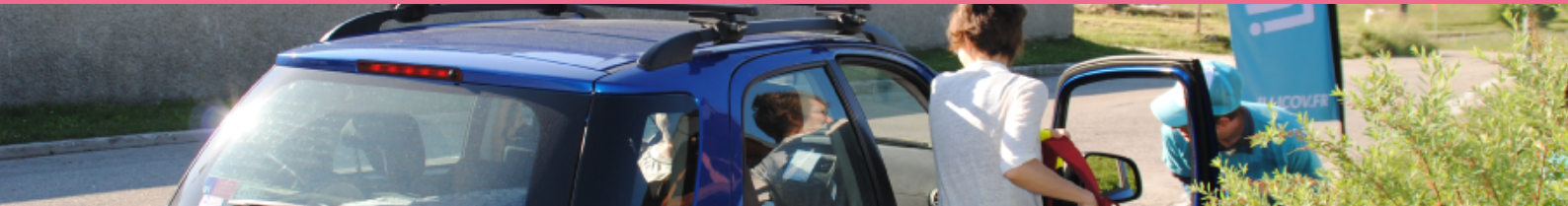
Pourquoi covoiturer avec illicov ?

Le Pays Vallée du Loir a choisi illicov pour ses services offrant de nombreux avantages aux voyageurs du quotidien.

- **C'est simple et flexible** : contrairement aux plateformes traditionnelles, avec illicov nul besoin de s'organiser avec son covoitureur : l'application s'occupe de constituer les équipages. Les points de rendez-vous sont fixes et les horaires de départ sont planifiables en 1 clic, de 7 jours à 10 minutes avant le début du covoiturage.
- **C'est économique** : les conducteurs sont indemnisés jusqu'à 3 euros pour chaque passager transporté. Pour encourager la pratique, ils peuvent également augmenter leur cagnotte en touchant des indemnités bonus, même s'ils n'ont pas de covoitureurs. Quant aux passagers, leurs trajets sont entièrement offerts.
- **C'est rassurant** : les passagers peuvent réserver des trajets garantis aux heures de pointe. Si les conducteurs font défaut, une solution de secours (un taxi ou un vtc par exemple) est mise en place gratuitement.

Avec ce nouveau mode de déplacement, Le Pays Vallée du Loir souhaite faciliter la mobilité des habitants tout en maintenant leur pouvoir d'achat. Pour l'heure, la mobilisation des conducteurs sera déterminante dans la suite du projet.

Contact presse : contact@illicov.fr



À propos des porteurs du projet :

Ce projet de mobilité est mis en oeuvre par le Pays Vallée du Loir avec le soutien de la Région Pays de la Loire ainsi qu'un financement issu du programme CEE « AcoTÉ », en partenariat avec l'association ANPP, et les sociétés CertiNergy & Solutions et La Roue Verte.

L'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays) : elle fédère et représente les Pôles territoriaux et les Pays depuis 1997, dans une démarche globale, stratégique et prospective d'animation de réseaux. Elle accompagne les Territoires de projets au quotidien dans leurs missions pour le développement local, sur la base d'un projet de territoire partagé, notamment en faveur de la transition énergétique, en lien avec de nombreux partenaires (Enedis, EDF, ADEME, etc.). Le programme AcoTÉ, en agissant pour la mobilité en milieu rural et peu dense, s'inscrit directement dans cette dynamique.

CertiNergy & Solutions : acteur impliqué dans la transition énergétique depuis 2008, filiale d'ENGIE depuis 2019, c'est un acteur historique du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Son activité consiste à promouvoir l'application du dispositif des CEE en incitant les personnes morales (collectivités territoriales, bailleurs sociaux, entreprises, etc.) à réduire leurs consommations énergétiques par la réalisation d'actions d'économies d'énergie et à les accompagner ensuite dans le processus d'obtention des CEE générés par ces actions.

La Roue Verte : la société a pour mission, depuis sa création en 2007, de développer la pratique du covoiturage régulier. Elle a accompagné 350 acteurs publics et privés comme le Grand Lyon ou le département de la Seine Maritime. Grâce à son expérience, La Roue Verte a développé en 2017 une solution innovante, expérimentée et consolidée, qui consiste en un système de lignes virtuelles de covoiturage ne nécessitant aucune infrastructure et proposant de solides garanties pour les usagers.